

D 2024 12 12 118

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 12 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, M. GRENIER, A. BOUSSER, G. MASRARI, P. GUINOT, J. DIZERENS, A. NEUSSER

Absents excusés: Michèle GALLET, J-M. PALINIEWICZ, R. OTZENBERGER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, H. GRANGE, M. CHALENDAR

Absents : V. KRYK, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, PALINIEWICZ à O. GUICHARD, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-O. RABOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à G. MASRARI, M. CHALENDAR à P. GUINOT

Assistaient: I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

2. Finances – Décision modificative n°2 du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à ce stade de l'exécution budgétaire, des ajustements de crédits sont nécessaires sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif 2024.

Pour la section d'investissement

Considérant l'opportunité d'acquérir les locaux jouxtant la mairie, propriétés de la SCI Le Bėjoud, la commune souhaite se porter acquéreur des locaux commerciaux d'une superficie de 192 m² auxquels il convient d'ajouter un parking fermé et 6 places de parking extérieur.

Ces locaux permettront d'augmenter la surface de bureaux destinés aux services administratifs de la commune tout en maintenant une fluidité des échanges entre les services, du fait de leur proximité.

Le coût de cette acquisition est de 500 000 € HT. Il conviendra de régler la TVA estimée à 100 000 € ainsi que les frais de notaire valorisés à 40 000 €. Le coût total de cette opération se monte à 640 000 € TTC. Compte tenu du profil juridique de cette opération, la TVA sera récupérée en N+2 dans le cadre du FCTVA.

Pour financer cette opération non prévue au budget primitif 2024, la commune va procéder à des ajustements de crédits sous la forme de compensations entre les opérations au sein de la section d'investissement. En résumé, ce sont des dépenses non réalisées qui financent une nouvelle dépense (achat de locaux).

Le tableau ci-dessous résume les virements de crédits nécessaires permettant de financer cette opération.

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|----------------------------------|---|---------------|
| DEPENSES | | | |
| Opération | Chapitre | Article | Montant |
| Hors opération | 21 - Immobilisations corporelles | 21318 - Construction autres bâtiments publics | 350 000,00 € |
| Hors opération | 23 - Immobilisations en cours | 2312 - Agencements et aménagements et terrains (en cours) | -80 000,00 € |
| Opération 071 - Aménagement paysager | 21 - Immobilisations corporelles | 2111 - Terrains nus | -98 000,00 € |
| Opération 071 - Aménagement paysager | 23 - Immobilisations en cours | 2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours) | -2 000,00 € |
| Opération 073 - Salle René Lavergne | 23 - Immobilisations en cours | 2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours) | -120 000,00 € |
| Opération 069 - Quartier Charbonnières Tranche | 23 - Immobilisations en cours | 2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours) | -50 000,00 € |
| Opération 041 - Parc des Hérissons | 23 - Immobilisations en cours | 2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours) | 20 000,00 € |
| Opération 049 - Aires de jeux | 23 - Immobilisations en cours | 2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours) | -20 000,00 € |
| TOTAL | | | 0,00 € |

Pour la section de fonctionnement

La modification du budget pour la section de fonctionnement concerne le chapitre 014 – Atténuation de produits. Le compte 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales a connu une hausse par rapport à l'année dernière. Pour financer cette dépense supplémentaire, nous compenserons à la baisse le compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé, comme mentionné dans le tableau ci-dessous.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|---|--|---------------|
| DEPENSES | | |
| Chapitre | Article | Montant |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 65748 - Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé | -300,00 € |
| 014 - Atténuation de produits | 739221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales | 300,00 € |
| TOTAL | | 0,00 € |

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 5 décembre 2024, après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 abstention : G. MASRARI) :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2024 telle que proposée ci-dessus.

Fait à Ornex, le 13 décembre 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 13 décembre 2024
Affiché le : 13 décembre 2024

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.